



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO  
Commission de la concurrence COMCO  
Commissione della concorrenza COMCO  
Swiss Competition Commission COMCO

# Le rôle et l'action de la Commission de la concurrence

Vincent Martenet

Ancien président de la Commission de la concurrence et professeur à  
l'Université de Lausanne

Séminaire d'économie 2019 | 26 septembre 2019



# Plan

I. Les autorités de la concurrence

II. La loi sur les cartels (LCart)

III. La loi sur le marché intérieur (LMI)

IV. Conclusion



# I. Autorités de la concurrence / 1

- Commission de la concurrence (Comco)
- Secrétariat de la Comco
- Conseil fédéral
  - Autorisations exceptionnelles
- Autorités de recours
  - Tribunal administratif fédéral
  - Tribunal fédéral



# I. Autorités de la concurrence / 2

- **Commission de la concurrence**
  - 13 membres → 8 indépendants / 5 « représentants d'organisations »
- **Décisions** (enquêtes | contrôle des concentrations)
- **Autres instruments:**
  - Recommandations
  - Prises de position ou avis
  - Communications



# I. Autorités de la concurrence / 3

- **Secrétariat de la Comco**
  - *Quatre services principaux:* infrastructures | services | industrie et production | construction
  - Centres de compétences
- Préparation des affaires de la Comco | **Enquêtes**
- **Conseils** aux services officiels et aux entreprises



## II. Loi sur les cartels / 1

- But: « empêcher les conséquences nuisibles d'ordre économique ou social imputables aux cartels et aux autres restrictions à la concurrence et **promouvoir** ainsi **la concurrence** dans l'intérêt d'une économie de marché fondée sur un régime libéral » (art. 1<sup>er</sup> LCart)
- Champ d'application → effets en Suisse



## II. Loi sur les cartels / 2

Accords  
illicites

Abus de  
position  
dominante

Contrôle  
des concen-  
trations



## II. Loi sur les cartels / 3

- **Accords illicites**
- *Accords horizontaux* → entreprises occupant des échelons identiques du marché
  - *Exemples:* cartels dans le secteur de la construction
- *Accords verticaux* → entreprises occupant des échelons différents du marché
  - *Exemples:* décisions Gaba, Nikon et BMW





## II. Loi sur les cartels / 4

- Accords les plus problématiques:
  - Sanctions directes possibles (*jusqu'à 10% du chiffre d'affaires réalisé en Suisse au cours des trois derniers exercices*)
  - Programme de clémence ouvert
- Cartels rigides ou durs:
  - Prix
  - Quantités
  - Répartitions des marchés ou des partenaires commerciaux
- Accords verticaux:
  - Prix de vente fixe ou minimum
  - Protection territoriale absolue



## II. Loi sur les cartels / 5

- **Abus de position dominante**
  - *Exemple: Swisscom (téléphonie mobile | ADSL)*
- Liberté d'action de l'entreprise en cause
- Seul l'abus est illicite!
- Sanctions directes possibles | programme de clémence ouvert



## II. Loi sur les cartels / 6

- **Contrôle des concentrations**
  - *Exemples:* Migros/Denner | Orange/Sunrise | Presse
  - Fusions | prises de contrôle
- Notification si certains seuils (chiffres d'affaires) sont atteints
- Examen préventif de l'opération:
  - Autorisation, év. avec charge(s) ou condition(s)
  - Interdiction



## II. Loi sur les cartels / 7

- Enquête contre BMW:
  - Diverses plaintes de personnes physiques ou de PME souhaitant importer des véhicules BMW ou MINI en Suisse
  - Emission « Kassensturz » du 19.10.2010
  - Art. 1.5 (Exportation) des contrats de distribution pour les véhicules BMW et MINI dans l'Espace économique européen
    - **Interdiction d'exporter hors de l'Espace économique européen**

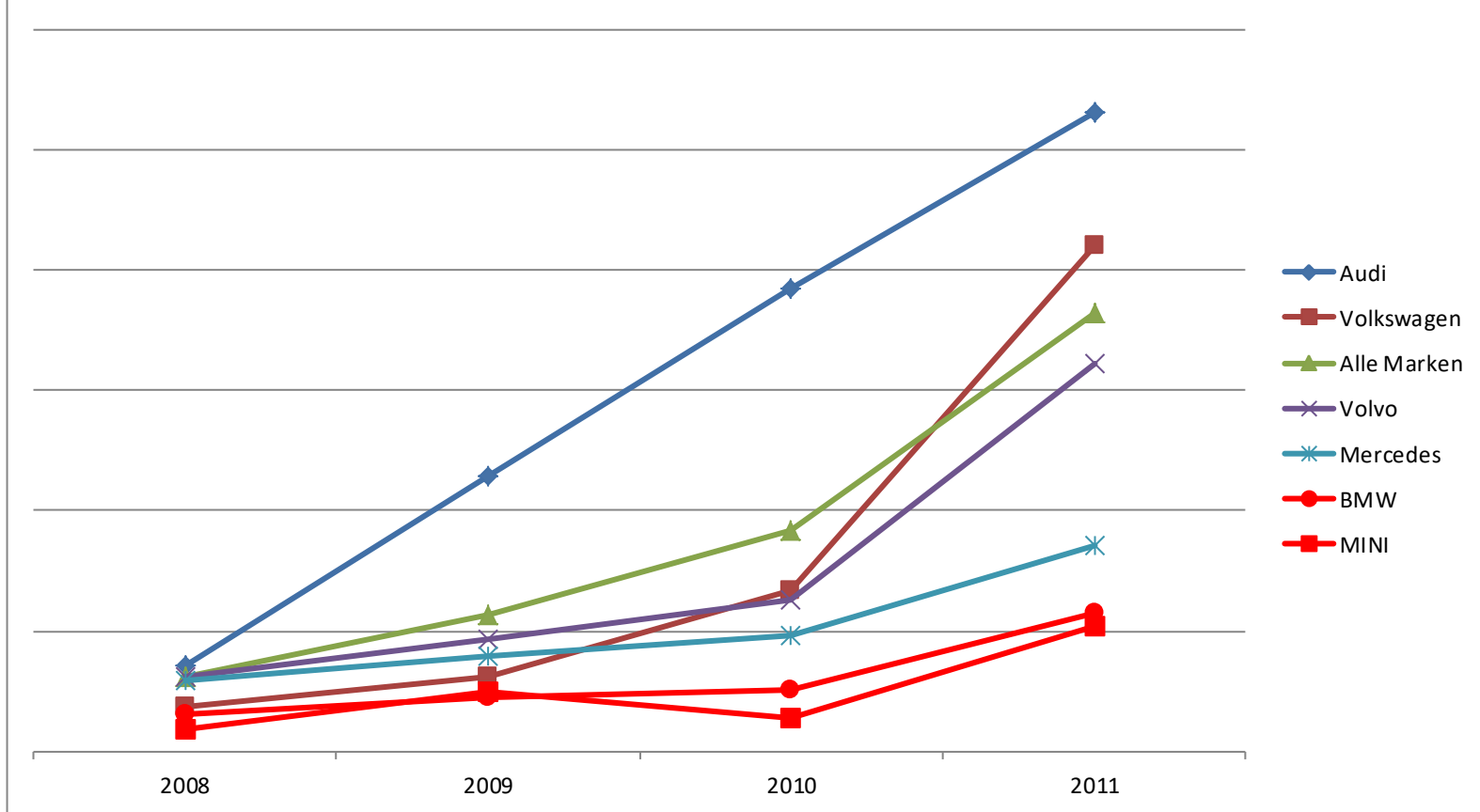


## II. Loi sur les cartels / 8

- Enquête contre BMW (suite):
  - A un cours moyen de 1.25 CHF/Euro → véhicules BMW ou MINI 20 à 25% moins chers en Allemagne qu'en Suisse (CHF 7'000 à 42'000 par véhicule)
  - Différences de prix non justifiées par des différences en matière d'équipement
  - Pas de possibilité pour les consommateurs et les PME de profiter des prix plus bas pratiqués à l'étranger
  - Pas de pression concurrentielle suffisante en Suisse



## Anteil Direktimporte an Gesamtverkäufen, bzw. Gesamtimmatrikulationen



Importations directes 2011: >20'000 véhicules neufs

Source: Auto-Suisse



## II. Loi sur les cartels / 9

- **Décision BMW (7.5.2012):**
  - Entrave notable des importations directes et parallèles à destination de la Suisse depuis l'automne 2010 au moins
  - **Cloisonnement du marché suisse**
  - Sanction de CHF 156 millions à l'encontre de BMW
  - Obligation de modifier les contrats
- **Décision confirmée par le TAF(13.11.2015), puis par le TF (24.10.2017, ATF 144 II 194)**



### III. Loi sur le marché intérieur

- **Accès libre et non discriminatoire au marché**
  - Restrictions à la liberté d'accès au marché jugées sévèrement
  - *Exemple:* vente de médicaments par correspondance (*Mediservice SA*)
  - Interdiction du protectionnisme local
- **Recommandations | droit de recours de la Comco**





## IV. Conclusion

- Importance de la concurrence pour l'économie Suisse
  - Effets de la loi sur les cartels, de celle sur le marché intérieur et d'autres lois fédérales
- Approche pragmatique des autorités de la concurrence
- Résultats déjà obtenus
- Tâche de longue haleine!